

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 25 FEVRIER 2019

Salle des associations de Cherré-Au

Conseillers communautaires présents :

M. Eric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Vincent JUIGNÉ (représentant M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Yves GOULLIER), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Jeannine VENDÔME (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Patricia VILLARMÉ.

Conseillers communautaires excusés :

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Yves GOULLIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Janine VENDÔME), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNÉ), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : Mme Monique CAHU

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2019-28 à 2019-54 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1 – CLECT : COMMUNICATION DES MONTANTS PROVISOIRES DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2019

EST INFORME qu'en application du 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant des attributions fiscales pour chaque commune doit être communiqué afin que chacune d'elle puisse intégrer cette donnée pour l'établissement de son budget annuel.

PREND ACTE du montant provisoire des attributions fiscales pour chaque commune tel qu'il figure dans le tableau suivant :

MAIRIE	AC ACTUELLE	MONTANT REVISE	CHARGES GEMAPI 2018 et 2019	AC REVISEE 2019
AVEZÉ*	12 604 €	3 801 €	216 €	16 189 €
BEILLÉ	109 716 €			109 716 €
BOËSSE LE SEC*	96 003 €		336 €	95 667 €
BOUËR	24 683 €			24 683 €
CHAMPROND	2 115 €			2 115 €
CHERRÉ	1 746 930 €			1 746 930 €
CHERREAU	68 317 €			68 317 €
CORMES	75 023 €			75 023 €
COURGENARD	94 701 €			94 701 €
DEHAULT	5 892 €			5 892 €
DUNEAU	42 340 €			42 340 €
GREEZ SUR ROC	4 086 €			4 086 €
LA BOSSE	4 118 €			4 118 €
LA CHAPELLE DU BOIS	91 040 €			91 040 €
LA CHAPELLE ST REMY	69 929 €			69 929 €
LA FERTÉ-BERNARD*	2 287 965 €		34 280 €	2 253 685 €
LAMNAY	29 262 €			29 262 €
LE LUART	89 699 €			89 699 €
MELLERAY	18 546 €			18 546 €
MONTMIRAIL*	60 447 €		214 €	60 233 €
PRÉVAL	16 064 €			16 064 €
PRÉVELLES	1 023 €			1 023 €
ST AUBIN DES COUDRAIS	27 444 €			27 444 €
ST DENIS DES COUDRAIS	3 426 €			3 426 €
SAINT JEAN DES ECHELLES	13 451 €			13 451 €
SAINT MAIXENT*	50 118 €		848 €	49 270 €
SAINT MARTIN DES MONTS	1 204 €			1 204 €
SAINT ULPHACE*	10 534 €		1 622 €	8 912 €
SCEAUX SUR HUISNE	396 156 €			396 156 €
SOUVIGNE SUR MEME	4 554 €			4 554 €
THÉLIGNY*	87 670 €		3 520 €	84 150 €
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	434 771 €			434 771 €
VILLAINES LA GONNAIS	130 950 €			130 950 €
VOUVRAY SUR HUISNE	3 030 €			3 030 €
	6 113 811 €	3 801 €	41 036 €	6 076 576 €

PREND ACTE que pour les communes identifiées par un astérisque, le montant de l'Attribution de Compensation sera celui figurant dans la colonne AC révisée dans la mesure où les communes concernées auront délibéré en ce sens.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

2 - RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CCHS – INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

RAPPELLE que le 24 septembre 2015, la Communauté de communes a institué le régime indemnitaire composé de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires pour le cadre d'emplois éducateur de jeunes enfants et ce, au bénéfice de l'une des animatrices du RAMPE.

EST INFORME qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire car l'une des animatrices a bénéficié d'un changement de grade.

INSTITUE le régime indemnitaire suivant :

Cadre d'emploi	Grade	Nature prime	Montant annuel de référence	Coefficient retenu
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal	Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires	1 050 €	Maximum

DECIDE que conformément aux règles applicables en la matière, le coefficient précis sera déterminé par arrêté du Président en fonction de la manière de servir de (ou des) agent(s).

PREND ACTE que les montants des régimes indemnitaires correspondants seront ajustés lorsque les montants ou les coefficients de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Raymond BELLENCONTRE et M. Jean-Yves HERMELINE (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON)

3 - MARCHES PUBLICS : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPELLE que le Conseil communautaire, outre le Président qui siège de droit, a élu les membres suivants pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de communes :

Délégués titulaires :

M. Lucien BRETON
M. Michel DIVARET
M. Jean-Paul DUBOIS
Mme Patricia EDET
Mme Patricia VILLARMÉ

Délégués suppléants :

M. Pascal BOURGOIN
Mme Monique CAHU
M. Claude DROUET
M. José PLANS
M. Michel ROUAUD

EST INFORME que Mme Patricia VILLARMÉ a fait part de sa volonté de ne plus siéger au sein de la CAO.

DESIGNE, outre le Président qui siège de droit, les membres suivants pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de communes :

Délégués titulaires :

M. Lucien BRETON
M. Michel DIVARET
M. Jean-Paul DUBOIS
Mme Patricia EDET
Mme Josette JACOB

Délégués suppléants :

M. Pascal BOURGOIN
Mme Monique CAHU
M. Claude DROUET
M. José PLANS
M. Michel ROUAUD

Adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Christian LANDEAU

4 - PROMOTION DU TOURISME : OCTROI D'UNE DEUXIEME SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION «OFFICE DE TOURISME DE LA FERTE-BERNARD »

RAPPELLE que par la délibération modifiée susvisée, la Communauté de communes a confié la gestion de la compétence promotion du tourisme à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche pour la période 2018-2020,

PREND ACTE que l'Office de tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche a établi au titre de l'année 2019, les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la mission qui lui est confiée.

RAPPELLE que lors de la séance du 24 janvier 2019, il a été décidé d'attribuer une subvention d'investissement pour les opérations prioritaires notamment la refonte du site internet et l'intégration e-résa pour un montant de 14 330 € HT soit 17 196 € TTC.

PREND ACTE qu'il convient de compléter cet investissement afin de pouvoir permettre à l'Office de Tourisme communautaire d'assurer la saison estivale dans de bonnes conditions et d'être opérationnel en mai (acquisition, personnalisation et installation de 5 bancs connectés, développement d'applications de parcours connectés et réalisation d'un pack photographique et vidéo pour un montant de 60 184 € HT soit 72 220,80 € TTC).

DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement dudit montant soit 72 220,80 €.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

5 - PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE DE L'EQUIPEMENT AFFECTE AUX MISSIONS EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE PROMOTION DU TOURISME, IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE MONTMIRAIL

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

PREND ACTE qu'il est nécessaire de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Montmirail.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition de l'équipement communal affecté à l'exercice de la compétence en matière de « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices du tourisme » implanté sur la commune de Montmirail,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

6 - PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE DE L'EQUIPEMENT AFFECTE AUX MISSIONS EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE PROMOTION DU TOURISME, IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

PREND ACTE qu'il est nécessaire de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de La Ferté-Bernard.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de l'équipement communal affecté à l'exercice de la compétence en matière de « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices du tourisme » implanté sur la commune de La Ferté-Bernard avec M. le Maire de la commune de La Ferté-Bernard dûment habilité par son conseil municipal,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

7 - PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE DE L'EQUIPEMENT AFFECTE AUX MISSIONS EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE PROMOTION DU TOURISME, IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

PREND ACTE qu'il est nécessaire de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de l'équipement communal affecté à l'exercice de la compétence en matière de « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices du tourisme » implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

8 - PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE ET L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

PREND ACTE qu'il est nécessaire d'établir un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard.

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et à accomplir tous les actes utiles à cette décision.

Adopté à l'unanimité

9 - OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Mme KISAMBA Maud (La Ferté Bernard)	Energie (chauffage, menuiseries extérieures, isolation)	Très modeste	42 660 €	20 000 €	17 500 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
Mme et M. MARAIS-FREITAG. Nicolas (Tuffé Val de la Chéronne)	Energie (Chauffage, isolation, ventilation)	Très modeste	19 957 €	18 886 €	12 832 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
Mme et M. NEVEAU Adolphe Robert (Cherré)	Autonomie (adaptation de salle de bain)	Modeste	12 441 €	8 044 €	3 544 €	1 000 €	15% Plafonnés à 1 000 €
M. GAY Jean-Yves (Cherreau)	Energie (travaux d'isolation)	Modeste	45 025 €	13 179 €	7 431 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
M. et Mme DUMUR Jean-Claude	Energie (Isolation, menuiseries et ventilation)	Très modeste	11 478 €	10 798	7 955	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
Mme VUILLET Annie (Lamnay)	Energie (isolation et menuiseries)	Très modeste	11 205 €	9 501 €	7 151 €	950 €	10% Plafonnés à 1 000 €
TOTAL			142 766 €	80 408 €	56 413 €	5 950 €	

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Interventions :

- M. GUITTET pour connaître le solde de l'enveloppe budgétaire.
- M. BRETON pour constater que les fonds restants sont importants (plus de 340 000 €) et pour ajouter qu'un bilan sera réalisé lors du COPIL du 4 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

10 - GENS DU VOYAGE : SUPPRESSIONS DES REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

PREND ACTE que l'adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage est effective depuis le 1^{er} février 2019.

EST INFORME qu'il convient de supprimer les régies d'avances et de recettes créées par délibération n°2 du 27 février 2007.

DECIDE :

- De supprimer les régies d'avances et de recettes des aires d'accueil des gens du voyage,
- De charger le Président de notifier cette décision au Trésorier,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- M. GUITTET pour connaître le régisseur.
- M. REVEAU pour répondre M. BROUARD.

Adopté à l'unanimité

11 - GENS DU VOYAGE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCHS AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE

EST INFORME qu'il convient de désigner des représentants pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des gens du voyage.

DESIGNE :

- ➔ En qualité de représentants titulaires :
 - M. Gaëtan THOMAS,
 - M. Christian LANDEAU,
- ➔ En qualité de représentants suppléants :
 - M. Michel DIEDERICH,
 - Mme Marie-Claude TORTEVOIX.

CHARGE le Président de notifier ces désignations au Président du Syndicat mixte des gens du voyage.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

12 - SPORTS : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

RAPPELLE que la Communauté de communes a décidé la réalisation d'un centre aquatique avec pour objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire permettant l'apprentissage et la pratique de la natation et offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements et des activités santé et bien-être favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

EST INFORME que des financeurs potentiels pourraient être sollicités notamment l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du CPER mais également le Conseil Départemental, le CNDS et le Conseil Régional dans le cadre du NCR.

AUTORISE, par conséquent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2019 notamment DETR, DSIL, CPER, NCR et Conseil Départemental et à tout autre dispositif d'aides.

SOLLICITE l'octroi des subventions au taux maximal.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ARRETE le plan de financement prévisionnel ci-après pour un montant total de 10 875 060 € HT :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité
Fonds européens (FEADER)	
Etat - DSIL	500 000,00
Etat - DETR	500 000,00
Etat - CPER	60 248,00
CNDS	350 000,00

Conseil Régional - NCR	1 587 184,00
Conseil Départemental	150 000,00
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés (hors maître d'ouvrage)	
Total des financements	3 147 432,00
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	7 727 628,00
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	10 875 060,00

AUTORISE le Président à arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux en fonction du coût estimatif de ces derniers.

Interventions :

- M. GUITTET pour demander si dans le cadre de l'orientation santé, une subvention ne peut pas être demandée à l'ARS.
- Mme JACOB pour expliquer qu'une réunion est organisée avec le CNDS jeudi 28 février pour orienter la CCHS sur les différents dispositifs de financement possibles pour la construction du centre aquatique.

Adopté à la majorité – 1 abstention

13 - SPORTS : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE – ACQUISITION DE TERRAINS

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

RAPPELLE que la Communauté de communes a initié la création d'un équipement aquatique communautaire sur une emprise foncière comprenant les parcelles de l'actuelle piscine d'été de La Ferté-Bernard et un terrain situé aux abords de la piscine couverte qui sera aménagé en parking.

EST INFORME que cet ensemble nécessaire à la construction de l'équipement est constitué des parcelles suivantes :

Zone 1 (piscine découverte et abords) :	
Référence cadastrale	AD 57, 56,55
Superficie	5736 m ²
Zone 2 (abords piscine couverte)	
Référence cadastrale	AD 277 et 300
Superficie	4960 m ²

PREND ACTE que le service des domaines a été consulté et par avis en date du 9 octobre 2018 a déterminé la valeur vénale de ces deux zones, à savoir :

- Zone 1 – 93 €/ m² soit un prix de vente total de 533 448 €,
- Zone 2 – 5 € / m² soit un prix de vente total de 24 800 €.

PREND NOTE que la cession par la ville de La Ferté-Bernard pourrait se faire sur la base de 100 € forfaitaires et symboliques étant donné l'intérêt que représente la réalisation d'un tel équipement pour l'attractivité du territoire et de son bassin de vie.

VALIDE l'acquisition de ces parcelles par la CCHS dont les références sont indiquées ci-dessus pour une surface totale de 10 696 m² (sous réserve le cas échéant des opérations de bornage) au prix de vente de 100 € forfaitaires et symboliques et ce, compte tenu de l'intérêt général attaché au projet communautaire.

DECIDE de poser comme condition essentielle et déterminante de la vente la réalisation du centre aquatique et des parkings attenants.

PREND ACTE qu'à défaut de réalisation dudit équipement par la Communauté de communes, les terrains d'assiette seront rétrocédés à la commune de La Ferté-Bernard selon les mêmes conditions que celles de la présente cession étant précisé que les frais d'acte seraient à la charge de la commune de La Ferté-Bernard.

MANDATE l'étude de Me Lévêque à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

14 - ORGANISATION DU CIRCUIT CYCLISME DE L'HUISNE SARTHOISE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE VSF CYCLISME

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

AUTORISE le Président à signer avec le VSF Cyclisme une convention de prestations de services pour l'organisation du Circuit cycliste de l'Huisne Sarthoise qui se déroulera le samedi 27 avril 2019 avec un départ de La Ferté-Bernard et une arrivée à Cormes.

INSCRIT des crédits pour un montant de 4 601,74 € au *Compte 6574 – Subventions aux associations et autres personnes de droit privé* au titre de la rétribution à verser au VSF Cyclisme.

AUTORISE le Président :

- à régler tous les frais qui en découleront,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

15 - BUDGET : ADDITIF A LA DELIBERATION N°24-01-2019-015 DU 24 JANVIER 2019 – REALISATION D'INVESTISSEMENTS ANTICIPES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapport présenté par Mme Maria-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

DECIDE d'ajouter :

- des crédits au *compte 165-Dépôts et cautionnements reçus* pour un montant de 3 300 € pour la restitution du dépôt de garantie à ICOFOR suite à la cession du bâtiment,

COMPTE	OPERATION	INTITULE	TTC
165-Dépôts et cautionnements reçus		Restitution du dépôt de garantie à ICOFOR suite achat du bâtiment	3 300,00 €
2031 - Frais d'études	4118 - Centre aquatique	AMO Centre aquatique	90 000,00 €
20421 - Subv. d'investissement aux personnes de droit privé - Matériels et études		Subvention d'investissement à l'Office de Tourisme	89 800,00 €
2051 - Concessions et droits		Acquisition logiciel Publisher	600,00 €
		Paramétrage de la gestion du certificat SSL pour le nom de domaine	115,00 €
		Acquisition de certificats électroniques	1 000,00 €
2111-Terrains	4118-Centre aquatique	Achat terrains et frais de notaire	4 000,00 €
2161 - Œuvres et objets d'art		Acquisition d'œuvres d'art pour le Centre culturel de La Laverie	4 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		Acquisition de matériel informatique pour les besoins de l'Office de tourisme (un ordinateur)	900,00 €
2184 - Mobilier		Acquisition de divers mobiliers pour les besoins de l'Office de tourisme (présentoirs, tables et chaises, ...)	8 600,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		Acquisition d'oriflammes pour l'Office de tourisme	450,00 €
		Luxmètre pour la Laverie	300,00 €
2313-Constructions	3416 - Construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne	Plus values	15 000,00 €
		Branchement eau potable	840 €
	3717- Réhabilitation friche industrielle à Tuffé Valde la Chéronne	Diagnostic amiante avant travaux	12 500,00 €

		Réfection de la toiture à Prévelles	25 000 €
2315 – Installations, matériels et outillages techniques	3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne	Panneau de chantier	180 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ANTICIPES			256 585,00 €

- des crédits à hauteur de 20 000 € en complément de l'AMO (*compte 2031 - Frais d'étude*) et 4 000 € pour l'acquisition du terrain et des frais de notaires (*compte 2111- Terrains*) pour l'opération 4818 relative au Centre aquatique,
- des crédits à hauteur de 72 300 € en complément de la subvention d'investissement à l'Office de Tourisme (*compte 20421 - Subv. d'investissement aux personnes de droit privé - Matériels et études*),
- 300 € au *compte 2188-Autres immobilisations corporelles* pour l'acquisition d'un luxmètre pour le Centre culturel de La Laverie,
- des crédits pour le panneau de chantier pour 180 € au *compte 2315 – Installations, matériels et outillages techniques* pour l'opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne,
- des crédits pour le paramétrage du nom de domaine pour 115 € au *compte 2051-Concessions et droits*,
- 840 € au *compte 2313-Constructions* pour le branchement d'eau potable dans le cadre de l'opération 3416 - Construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne,
- et des crédits pour 25 000 € au *compte 2313-Constructions* pour la réfection de la toiture à Prévelles.

RAPPELLE la liste des investissements anticipés 2019 :

PREND ACTE que le montant maximum des investissements anticipés pour l'année 2019 est de 2 312 907 €.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- M. GUITTET pour demander si l'association de l'Office de tourisme peut récupérer la TVA.
- M. REVEAU pour répondre par la négative.
- M. GUITTET pour s'interroger sur la possibilité pour la CCHS d'acheter les équipements pour récupérer la TVA en lieu et place de l'association.
- M. REVEAU pour expliquer qu'en cas de contrôle de la CRC, il faudrait justifier pourquoi les achats auraient été faits en direct par la CCHS et non par l'association.
- M. CLEMENT pour connaître le montant maximal de l'AMO Centre aquatique.
- M. REVEAU pour observer que la somme de 69 850 € est HT et pour ajouter que les frais de publicité ont été pris en compte dans ce montant.

Adopté à l'unanimité

16 - AP/CP : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CENTRE AQUATIQUE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
19-04 CENTRE AQUATIQUE 4118	Construction d'un centre aquatique	13 080 000 €	450 000 €	1 200 000 €	10 000 000 €	1 200 000 €	230 000 €

Les dépenses seront financées par des subventions, des emprunts et de l'autofinancement.

Adopté à la majorité – 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le 8 mars 2019

Le Président

M. Didier REVEAU